Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Non respect d'un engagement et accord écrit par mail

Par jer51

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur, j'ai eu quelques soucis avec des machines achetés auprès de mon fournisseurs, suite à cela le directeur commercial de ce fournisseur m'a accorder un tarif d'achat de consommable d'imprimante avec si je m'en tiens à ces termes écrits et engagements par mail "sans limitation de temps"...avec suite à nos échanges mon engagement d'acheter de nouvelles machines, choses que j'ai fait bien entendu.
2 ans après le nouveau directeur commercial refuse d'appliquer cette accord défini précédement...me proposant un tarif avec plus de 20% d'augmentation, me prétextant que ce n'est pas son accord mais celui du directement commercial précédent et refuse donc de l'appliquer !

Ma question après plusieurs prises de contact j'ai donc proposé de payer le prix correspondant à l'accord, j'ai commandé, reçu et payé ce fameux prix mais patatra, il me demande de payer le complément avec envoi de recommandé !
Que dois je faire ? peut il réellement obtenir ce qui veux en dépit de l'accord ?

Merci de votre retour,
Cordialement

Par morobar

Bonjour,
me prétextant que ce n'est pas son accord mais celui du directement commercial précédent et refuse donc de l'appliquer !
Vous pouvez répondre que c'est l'entreprise représenté par son directeur commercial qui a conclu cet accord.
Dès lors il lui appartient de dénoncer l'accord et s'exposer à des demandes de dommages et intérêts.

Par jer51

Merci de votre retour, désolé je ne comprend pas....
Dès lors il (c'est qui ?) lui appartient de dénoncer l'accord et s'exposer à des demandes de dommages et intérêts (auprès de qui ?).

Merci de votre retour,
Cordialement